

SOUFFLE D'ERE

Bulletin de la Formation | Education Relative | Environnement (ERE) en Bourgogne

N°7

EDITORIAL

Ce numéro spécial de Souffle d'ERE est consacré à l'approche globale de l'environnement dans une structure d'enseignement, de formation ou de loisirs. Un des objectifs du plan d'action 2000-2006 de SFFERE (Système de Formation de Formateurs à l'Éducation Relative à l'Environnement) vise à *"renforcer la cohérence entre les pratiques pédagogiques et la gestion de l'établissement"*.

EDITION SPÉCIALE

Cet objectif a une triple origine :

- La demande des formateurs, exprimée clairement il y a quelques années, notamment au sein de l'enseignement agricole et de l'enseignement professionnel. Les pédagogues se sentent plus mobilisés sur un environnement de proximité qui permet de se former et de développer des compétences dans un cadre concret.
 - Le souci de cohérence des partenaires de SFFERE entre le développement des activités pédagogiques que notre dispositif encourage par la formation des acteurs, et la vie au quotidien au sein de l'espace d'accueil.
 - L'expression d'une demande sociale plus large d'identification des liens existants entre des enjeux environnementaux à l'échelle globale et une gestion environnementale locale.
- Des actions ancrées sur l'environnement dans l'établissement ou le centre d'accueil sont déjà initiées au sein de SFFERE. Chaque année depuis cinq ans, les "journées de l'ERE", en mars, abordant un thème fédérateur (déchets, énergie, eau, arbre...) mobilisent les équipes éducatives des établissements bourguignons. D'autre part dans l'offre de formation de SFFERE, l'enseignement professionnel avec la Délégation académique à la formation continue (DAFCO) a élaboré un dispositif de formation qui s'appuie sur le management environnemental et développe les différentes étapes de la mise en place d'une politique environnementale dans une structure de formation.

Le 13 décembre, à Dijon, un séminaire SFFERE réunit les acteurs de l'enseignement, de l'animation et de l'environnement pour travailler sur *"la prise en compte de l'environnement dans l'établissement : un enjeu pédagogique, social, écologique et économique"*. Grâce à un guide de travail, chaque participant est amené à réfléchir et se positionner sur des intérêts et des projets propres à sa structure. Des labels, des cahiers des charges, des démarches existantes sont exposés et ce numéro spécial de Souffle d'ERE en présente un tour d'horizon.

Les référents inventoriés (voir le sommaire) sont issus de la sphère de la formation (ministère de l'Agriculture, de l'Education nationale), du milieu de l'animation (CEMEA, ligue de l'enseignement, OCCE), de l'environnement (Ministère de l'environnement, Ademe, Conseil régional). Certains de ces labels sont européens (avec la Fondation européenne pour l'éducation à l'environnement) ou nous viennent du Canada avec la Centrale d'éducation du Québec (CEQ). La liste ne se veut pas exhaustive, elle vise simplement à donner quelques points de repères à chacun pour agir, éventuellement plus tard, dans sa structure.

Pascale Humbert

Directrice régionale de l'environnement de Bourgogne

GLOSS'ERE

Les sigles des partenaires de SFFERE - Syst me de formation de formateurs
Education relative | Environnement :

Préfecture de la région de Bourgogne, Conseil régional de Bourgogne, Rectorat de l'académie de Dijon, Université de Bourgogne, (DRAF) Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, (ADEME) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, (AFPA) Association pour la formation professionnelle des adultes - Bourgogne, (CREREB) Collectif Régional de l'Éducation relatif à l'Environnement en Bourgogne, (CRAJEP) Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire, (CCSTI) Centre culture scientifique, technique et industrielle, (DAFCO) Délégation académique à la formation continue, (DIREN) Direction régionale de l'environnement, (DRDJS) Direction régionale et départementale de jeunesse et sports, (ENESAD) Etablissement national d'enseignement supérieur d'agronomie de Dijon, (IUFM) Institut universitaire de formation des maîtres.



SOMMAIRE

Page 2 :

"Eco-école" : un label européen

Page 3 :

"Système de management environnemental"

Page 4 :

La démarche "agriculture durable"
Les "Ecoles vertes Brundtland" - Canada
Le Verdissement des administrations

Page 5 : la Plate-forme CEMEA

Page 6 : "Ecocampus"

Page 7 :

Le label "Citoyenneté Environnement Développement" (CED)

Page 8 :

Le label "Merci dit la planète"
Le "label vert" du Conseil général (21)
Les "écoles fleuries"
Les journées de l'ERE : SFFERE
Les actions thématiques sur les structures
Bibliothèque'ERE

Directrice de publication : Pascale HUMBERT

Conception, rédaction : Brigitte SABARD

Comité de rédaction :

Jean-Charles ALLAIN (IUFM)

Jean-Michel PICOCHÉ (Education nationale)

Graphisme, mise en page : Daniel BERRET

Illustration : Didier BONTEMPS

Impression : Mâcon Imprimerie

Tirage : 5000 exemplaires

Adresse : SFFERE-OREB

30 bd de Strasbourg - 21000 Dijon

Tél. : 03 80 68 44 30 - Fax : 03 80 68 44 31

Mél : sffere@oreb.org



ECO-ECOLE

Initiée en 1992, "Eco-Ecole" (eco-school) est l'une des 3 campagnes d'éducation relative à l'environnement (avec "Pavillon bleu d'Europe" et "Jeunes reporters pour l'environnement") mises en place par la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) créée en 1981 par le Conseil de l'Europe.

Les conséquences les plus lisibles sont l'amélioration de la gestion environnementale de bâtiments scolaires. Mais au-delà des résultats tout à fait visibles, le mot clé est le partenariat. Eco-Ecole cherche à réunir les différents acteurs qui interviennent à un niveau ou à un autre sur ces bâtiments.

Eco-Ecole est une charte qui permet aux enseignants et aux élus locaux de s'associer ensemble. Chacun trouve sa place et ses intérêts (démarche Haute Qualité Environnementale "HQE") : économies, retombées en termes d'image, dynamique autour d'un projet, éducation à la citoyenneté, partenariat enseignants/chef d'établissement/élu gestionnaires autour d'un projet commun. Les enseignants disposent avec Eco-Ecole d'un contenu intéressant pour traiter des questions pluridisciplinaires au carrefour de la citoyenneté et de l'environnement. L'utilisation du bâtiment scolaire comme outil offre un terrain très pratique pour initier un questionnement sur notre relation à notre environnement. Les élus peuvent s'impliquer au côté des enseignants sur ces mêmes questions, alors que leur rôle est souvent confiné à celui de gestionnaire des bâtiments. L'établissement s'ouvre ainsi localement sur sa commune et globalement sur sa planète.

► Type d'établissement concerné et impact de la démarche :

"Eco-Ecole" s'adresse aux écoles primaires mais s'ouvre aux collèges. En France, il y a actuellement 7 "Eco-Ecoles". Il y a environ **5000 "éco-écoles" dans l'ensemble des 20 pays du réseau.**

► L'environnement dans le projet

Le projet doit porter sur 3 thèmes parmi 4 possibles : l'eau, l'énergie, les déchets, la biodiversité.

► Objectifs visés par la structure nationale

- améliorer la gestion écologique des bâtiments scolaires,
- encourager le partenariat entre enseignants et collectivités autour d'intérêts qui sont convergents,
- développer l'éducation à la citoyenneté,
- disséminer les meilleures pratiques du réseau.

Le travail consiste à rendre les élèves acteurs au sein de l'école et de la cité en développant leurs connaissances et leur sensibilisation de jeunes citoyens au respect de l'environnement. Le bâti scolaire et l'environnement proche sont utilisés comme outils pédagogiques et le sujet est élargi à ses conséquences à l'échelle planétaire. Pour chaque sujet abordé, il convient de définir

le fonctionnement du bâtiment, comment agir pour moins gaspiller, mieux maîtriser, moins polluer, comment ça se passe ailleurs sur la planète...

► Valeurs de référence

Lien indissociable entre éducation et action, responsabilité, citoyenneté, partenariat.

► Durée, étapes

Chaque projet Eco-Ecole s'inscrit dans une durée de 3 ans.

- La première phase du projet consiste à observer l'impact environnemental du bâtiment scolaire avec les élèves (production et recyclage des déchets, utilisation de détergents polluants, transport pour accéder à l'école, dépenses d'énergie, consommation d'eau, biodiversité...).
- Sur cette base, la deuxième phase consiste à élaborer et réaliser un plan d'action qui fixe des objectifs pour améliorer la performance environnementale de l'école.

► Production et validation

L'Eco-Ecole doit produire un bilan de son projet à la fin de chacune des trois années du projet. Chaque année l'établissement reçoit un certificat d'objectif délivré par le comité d'évaluation de la campagne Eco-école de l'année qui confirme l'avancée du projet vers la labellisation finale. A la fin des 3 années du projet, l'établissement reçoit le label Eco-Ecole qui témoigne de l'aboutissement de la démarche.

► Conditions de réussite

Un projet Eco-Ecole, pour fonctionner, doit fédérer tous les acteurs de l'école : chef d'éta-

blissement, enseignants, élèves, parents d'élèves, élus, associations... et doit être ouvert vers l'extérieur.

Chaque projet doit être suivi par un comité de pilotage qui suivra l'évolution du projet jusqu'à son aboutissement.

► Ressources d'accompagnement fournies

- conseils à la conduite de projet,
- lettres d'information du réseau,
- échanges d'expériences en réseau (site web, brochures...).

► Coût

Il dépend de l'ambition du projet. Les apports pédagogiques peuvent être très importants pour un coût relativement modeste. Par ailleurs, des dépenses faites pour réduire la consommation d'eau, d'énergie, par exemple, seront des sources d'économies ultérieures. Le partage des économies réalisées dans le cadre du projet est encouragé.

► Communication—valorisation

La labellisation se traduit par la remise du drapeau bleu-blanc-vert éco-école lors d'une cérémonie locale. Le label est un outil qui permet de rendre lisibles et de communiquer les efforts qui ont été faits en direction d'un public large : population, administrations, parents d'élèves, presse. Il est aussi l'élément fédérateur d'une équipe vers un objectif.

Contact :
Marie LEPLAY
Fondation pour l'Éducation
à l'Environnement en Europe
6, Avenue du Maine - 75015 Paris :
Tél. : 01 45 49 40 50

Un exemple d'"éco-école" en Bourgogne

Institution spécialisée accueillant des jeunes de 12 à 18 ans en difficultés d'adaptation, le **centre éducatif INPACTE** (Institut Polyvalent d'Action Éducative) et la municipalité de Velars-sur-Ouche ont reçu exceptionnellement le label Eco-Ecole 2000, cette campagne étant normalement réservée aux écoles primaires. Parmi les actions menées en commun sur le thème du tri des déchets et les activités organisées par l'institut autour de l'énergie, la FEEE a retenu en particulier les points forts de la démarche éducative suivants :

- la participation active des élèves à la sensibilisation des habitants au tri sélectif des déchets : questionnaire interrogeant les villageois, réunion publique, tract de sensibilisation, interventions auprès des jeunes de l'école du village, confection d'un conteneur de récupération du verre, fabrication de papier recyclé, récupération de piles, aide des personnes âgées au tri de leurs déchets...
- le dynamisme et la pluralité des actions menées sur les thèmes de l'eau, de l'énergie ou de la biodiversité : participation aux journées de mars sur l'énergie (SFFERE), exploration de maquettes pédagogiques, incitation d'un grand nombre d'adultes de l'établissement grâce à un questionnaire de sensibilisation, étude du cycle de l'eau, concours photo sur les milieux naturels de Bourgogne...
- la participation des élèves au nettoyage des plages souillées par le pétrole de l'ERIKA.

Dans chacune de ces actions, les productions, sous quelque forme que ce soit (livret, article de presse, objet, exposition...) sont un élément important de motivation des jeunes.

Outre l'impact sur l'environnement de la structure (amélioration de la gestion des bâtiments, réduction des déchets et gaspillage, réduction des factures d'eau et d'énergie), ces projets et cette labellisation ont permis aux jeunes de développer leur écocitoyenneté, et au centre de s'ouvrir sur l'extérieur (construire l'Europe : c'est échanger avec d'autres et ne jamais oublier que l'on n'est pas seul sur Terre), montrant ainsi un nouveau visage, acteur de l'environnement proche et plus respectueux de l'environnement global.

Contact : Sandrine THACH-MONESTIER, INPACTE/ACODEGE

Le système de management environnemental (SME) : un transfert de méthodologie du secteur industriel vers le secteur public

Un SME est outil permettant de gérer, de maîtriser et de planifier les impacts d'un site sur son environnement. Cet outil nécessite pour sa mise en place : une démarche "fine" d'analyse des impacts du site, un fort engagement de la direction et une implication du personnel. Le SME ainsi mis en place peut faire l'objet d'une reconnaissance dont la valeur est internationale : il s'agit d'une certification selon la norme ISO 14001. Son obtention se fait après examen du SME par un organisme certificateur accrédité.

Les normes ISO de la série ISO-14000 ont pour objectif d'aider les entreprises à intégrer les préoccupations environnementales à leurs activités. Leurs champs d'application ne se limitent pas aux seuls sites industriels mais à tout type d'organisation et pour tout secteur d'activité et sont par conséquent applicables au secteur de la formation professionnelle.

En effet, une structure de formation s'apparente à une entreprise puisque comme tout organisme de production, elle est amenée à gérer des flux (personnes, matériaux, déchets, eau, énergie...) qui auront nécessairement des impacts sur l'environnement, ce qui implique des contraintes en terme d'organisation, de moyens techniques et de motivation, de disponibilité des acteurs du projet. C'est un système complexe aux acteurs multiples. C'est aussi un lieu propice aux expérimentations et aux innovations dont le propos éducatif en matière d'environnement peut être mis en adéquation avec ses modalités de fonctionnement et de gestion courantes.

Une démarche innovante

Au niveau national, seuls cinq établissements autres que celui de Domois ont initié ce processus de certification (deux de ces établissements sont d'ores et déjà certifiés, ils utilisent le terme de SMEEducatif).

Le CPEN-BTP (Centre Permanent de l'Éducation Nationale en Bâtiment et Travaux Publics)

C'est un des sites de formation du GRETA B.I.T.P., localisé à Domois pour les formations aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

Environnement local et historique du projet

De par son implantation au sein d'un lotissement résidentiel et du fait de la présence d'une ancienne décharge municipale près du terrain d'évolution des engins de chantier, les activités du centre peuvent générer des nuisances sonores et visuelles qu'il convient de maîtriser.

Dans ce contexte difficile mettant en jeu des relations parfois conflictuelles entre des riverains et une municipalité (le sud dijonnais est la cible de grands projets de développement - gare TGV, plate-forme multimodale - qui ne font pas l'unanimité) le centre s'efforça, dans un premier temps, de repositionner son image par la prise en compte de l'environnement au sein de ses activités.

Puis, dans un deuxième temps (1998), l'ensemble du personnel du centre fut convié à participer à des journées de sensibilisation à l'environnement dans le cadre du dispositif "SFFERE". C'est au cours de ces journées que les différents acteurs de l'établissement ont décidé d'engager le CPEN dans une politique de progrès environnemental par la mise en place d'un SME sur le modèle de l'ISO-14001.

Les partenaires

L'action est menée en collaboration avec le Conseil régional de Bourgogne et grâce à l'aide d'un consultant APAVE spécialiste de l'ISO-14001. E. BERNARD, puis J. LAUQUIN poursuivent la mise en œuvre de cette démarche.

Les tapes

L'analyse environnementale : un état des lieux



environnemental de l'établissement

Le CPEN a réalisé un bilan préliminaire approfondi des problèmes, des impacts et d'une manière générale des pratiques en matière d'environnement liés aux activités qui s'y déroulent. Il a permis d'identifier les aspects environnementaux (les entrants) pour en déduire les impacts ou nuisances qui en résultent (les sortants) et de faire en sorte que la communauté de l'établissement prenne conscience que sa façon de travailler ou de se comporter peut avoir des répercussions non souhaitables sur l'environnement.

Programme environnemental

Des priorités environnementales ont été choisies en comité de pilotage sur la base des aspects environnementaux significatifs retenus :

- installation d'un séparateur de boue et d'hydrocarbures pour traiter les effluents chargés en hydrocarbures lors du lavage des engins de chantier,
- mise sur rétention de tous les produits dangereux (hydrocarbures, huiles...),
- faire en sorte que plus aucun déchet ne soit déposé sur l'ancienne décharge municipale et discuter des modalités de fermeture avec la municipalité,
- mettre en place un plan de gestion des déchets, formaliser et maîtriser leur élimination.

Ces actions prioritaires ont servi à rédiger une ébauche de la politique environnementale. La norme ISO-14001 ne fait que donner une méthode à tout organisme qui souhaite mettre en place un SME. C'est l'organisme

lui-même qui se fixe les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. Ainsi, elle n'établit pas d'exigence au-delà de l'engagement, dans sa politique, à se conformer à la législation et aux réglementations applicables, ainsi qu'au principe d'amélioration continue.

Mise en place d'un programme environnemental par les responsables

Pour chacune de ces actions, ont été indiqués les responsables, les personnes devant participer à leur mise en œuvre, les moyens nécessaires (financiers, humains et techniques), les délais à respecter. Ce programme s'attache donc à décrire comment (moyens financiers et techniques), par qui (moyens humains) et quand (délai, planning) ces priorités environnementales seront réalisées.

Etat d'avancement du projet

A ce jour certaines actions commencent à se concrétiser. Le séparateur d'hydrocarbures est opérationnel. La mise sur rétention des produits dangereux est presque entièrement terminée. D'autre part, dans l'objectif d'intégrer un module environnement au contenu des formations, des formateurs de la région (sur le site, M^{me} Bernard) ont participé à plusieurs actions SFFERE afin de produire les outils pédagogiques nécessaires. Un guide pratique sur la classification et l'élimination des déchets a été réalisé et reproduit sur un tableau d'affichage et sert de support pédagogique à l'attention des stagiaires.

Cette démarche est un facteur de progrès avec des impacts sur :

- les comportements de tous les acteurs par la mise en place d'une véritable dynamique d'équipe associant tout le monde,
- la valorisation des tâches d'entretien, de maintenance, de gestion des déchets,
- la formation des stagiaires incluant, plus qu'une sensibilisation à l'environnement, un véritable "savoir-être" par la modification de l'organisation du travail,
- un positionnement dans le secteur de formation BITP novateur, capable d'apporter à ses stagiaires des "qualifications" relatives à l'environnement, nécessaires à leur futur métier,
- la conception des outils pédagogiques et méthodologiques nécessaires à une multiplication de la démarche vers d'autres établissements.

Le volet éducatif devra nécessairement prendre une place prépondérante au sein de cette démarche. Le CPEN est un lieu de formation, de vie et de travail destiné à l'acquisition par les jeunes de compétences nécessaires à leur qualification et à l'apprentissage d'un futur métier. Cette démarche environnementale s'intègre donc à la mission éducative du centre. La réussite de ce projet, surtout en terme de capitalisation en direction des stagiaires au sein des entreprises, dépendra fortement de l'évolution des entreprises en matière de gestion environnementale.



De quoi s'agit-il ?

Pour des raisons qui tiennent autant à la crédibilité des politiques publiques en d'environnement qu'à des considérations économiques, l'Etat se doit d'entreprendre une démarche conduisant à intégrer les préoccupations environnementales dans les activités des administrations.

En 1995, les Ministres de l'Environnement du Groupe des Sept ainsi que l'OCDE ont adopté des déclarations allant dans ce sens, préconisant d'entreprendre dans les activités internes des administrations des opérations qualifiées de "verdissement". S'engager dans cette voie, comme l'a demandé le Comité Interministériel de l'Environnement du 11 avril 1995, c'est susciter un effet d'entraînement, ayant pour conséquences d'importantes retombées industrielles et économiques, notamment dans la mise au point de nombreux produits plus respectueux de l'environnement.

Pourquoi cette démarche ?

- 1992 : Sommet de Rio : Référence au développement durable. En "verdissant" leurs activités internes, les administrations s'inscrivent concrètement dans les objectifs du développement durable.
- 1995 : Engagement du G7 et de l'OCDE en faveur du verdissement. L'expression anglaise "greening of governments" est traduite

en français par "verdissement des administrations".

Le "verdissement" cela signifie :

- un environnement préservé,
- des économies budgétaires,
- des emplois créés.

Les domaines d'activités du verdissement sont les suivants :

- construction de nouveaux bâtiments,
- entretien/réhabilitation de bâtiments anciens,
- entretien du domaine non bâti,
- économies d'énergie, économies d'eau,
- approvisionnement de matières consommables, de biens matériels et mobiliers,
- récupération et recyclage des déchets,
- évolution de la composition des parcs de véhicules en veillant notamment à la lutte contre la pollution de l'air.

Comment faire ?

Au niveau régional : dans toutes les collectivités territoriales, des correspondants sont chargés, après avoir reçu une formation appropriée d'animer la démarche au sein de leur service, d'informer les gestionnaires et agents concernés, de faire assurer la formation des personnels selon leurs attributions. L'action de ce comité est relayée par les actions concertées des services déconcentrés des Ministères de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de l'Équipement et

de l'Industrie, assistés des délégations régionales de l'ADEME.

Les modalités d'actions

- informer et sensibiliser les acteurs (les gestionnaires, leur hiérarchie, les élus, tous les agents, etc.),
 - former les gestionnaires,
 - fournir aux gestionnaires les outils pédagogiques et méthodologiques adaptés.
- Il est aussi très important, dans une perspective d'amélioration continue des pratiques environnementales :
- d'évaluer les actions réalisées,
 - de valoriser les résultats obtenus,
 - de récompenser : par exemple, le service qui réalise des économies doit rester maître de ces emplois,
 - de communiquer régulièrement, autant en interne (auprès des élus, chefs de services et agents) qu'en externe (auprès de la population), dans un but de sensibilisation et de valorisation des actions menées.

Par quels moyens ?

Depuis 1996, dans les huit domaines d'action retenus, des modules de formation ainsi que des outils méthodologiques ont été réalisés afin de répondre aussi bien aux besoins des gestionnaires des services de l'État qu'à ceux des collectivités territoriales.

Contacts : DIREN - 03 80 63 18 50 - ADEME - 03 80 76 89 76

"Ecole verte Brundtland" au Canada

Lancé en 1994 au Québec, le projet "École verte Brundtland" (EVB) a été nommé ainsi en l'honneur de Madame Brundtland, ex-présidente de la Commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement et qui a publié, en 1988, le rapport "Notre avenir à tous". C'est ainsi que des milliers de jeunes québécois apprennent désormais à "agir localement et à penser globalement". Loin d'être une mode, s'engager dans le mouvement EVB est devenu un mode de vie.

L'EVB, c'est un établissement qui agit en faveur des "6R" pour le développement durable, pour un avenir viable et pour une société différente.

- | | |
|---------------------|--|
| RÉDUIRE | la consommation des ressources (exemple : l'impression recto-verso) |
| RÉUTILISER | les biens (ex. compostage et "lombricompostage") |
| RECYCLER | les produits (ex. la cueillette de contenants consignés et de papier) |
| RÉÉVALUER | nos systèmes de valeurs (ex. la résolution pacifique de conflits) |
| RESTRUCTURER | nos systèmes économiques (ex. la coopération, la solidarité) |
| REDISTRIBUER | les ressources (ex. la collecte de vêtements et de nourriture à redistribuer à des organismes communautaires, ici et ailleurs sur la planète). |

Pour obtenir son statut EVB, un établissement doit manifester sa volonté de mener des actions quotidiennes, continues et mesurables pour la protection de l'environnement et pour la promotion du développement durable. Ainsi, ces gestes doivent permettre d'améliorer notre santé et aussi celle de notre planète et contribuer à créer un monde plus écologique, pacifique et solidaire. L'administration et le personnel doivent participer au projet. Le mouvement EVB s'engage, de son côté, à soutenir et à souligner annuellement cet engagement ferme si des réalisations concrètes sont rendues visibles.

Un dossier – cahier des charges présente l'ensemble de la démarche.

Pour en savoir plus, consulter les sites Internet :
<http://www.psj.csrndn.qc.ca/brundtland.htm>



La démarche "agriculture durable" dans les établissements de l'enseignement agricole.

"Le développement durable est un mode de développement qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins". Forts de cette définition et conscients de cette nouvelle approche du développement durable, les Etablissements Publics Locaux et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA), ont mis en place, au travers de leurs exploitations et de leurs formations initiales et continues des Diagnostics de Territoires (DT) et des Diagnostics Agri-environnementaux (DAE) prenant en compte :

- la dimension économique de l'exploitation : fonction de production de biens et de services,
 - la dimension sociale : fonction d'acteur du monde rural,
 - la dimension environnementale : fonction de gestion écologique,
- L'agriculture doit être économiquement viable, écologiquement saine, socialement équitable.
- Ainsi, les exploitations des EPLEFPA ont mis en place des techniques de production plus respectueuses de l'environnement :
- Protection des eaux et des écosystèmes aquatiques : bandes enherbées le long des rivières, réduction des engrais azotés dans les périmètres de captages...
 - Protection des sols et lutte contre l'érosion : cultures intermédiaires pour éviter les sols nus en hiver, enherbement raisonné des vignobles en pente.
 - Protection et gestion de la biodiversité : replantations de haies, gestion raisonnée du bocage.
 - Recyclage des déchets : compostage de déchets verts, d'effluents d'élevages...
 - Protection du paysage et du cadre de vie : entretien du paysage.
 - Réduction des nuisances olfactives et des pollutions atmosphériques : substitution des lisiers par des fumiers compostés.
 - Réduction de la dépendance énergétique : utilisation de sous produits agricoles comme additifs dans les carburants : huile de colza, alcool de betteraves...

Les enseignants et les élèves des EPLEFPA sont des acteurs de ces innovations environnementales et technologiques.



Contact : DRAF - SRFD Bourgogne
Jean-Pierre LEMOINE : 03 80 39 30 81
www.educagri.fr / alain.marnet@educagri.fr

► Origines de la démarche

Depuis longtemps, les CEMEA sont engagés dans le secteur des centres de vacances et de loisirs (CLV). Ils sont aujourd'hui l'un des acteurs de ce secteur au travers des 30000 personnes environ accueillies chaque année dans plus de 1000 stages de formation BAFA ou BAFD.

Les CEMEA, en tant que mouvement d'éducation nouvelle, ont depuis leur origine placé la personne au centre des préoccupations et considéré les relations avec le milieu comme essentielles. Mouvement généraliste, les CEMEA considèrent depuis toujours l'ERE comme l'une des composantes des centres de vacances et de loisirs. Or, ceux-ci accueillent chaque année plus de 5 millions d'enfants et de jeunes en séjours de vacances, en centres de loisirs.

Ces centres sont un espace social d'éducation incontournable dans lequel l'éducation relative à l'environnement doit retrouver toute sa place dans tous ses aspects.

► Contexte

Les partenaires : Ministère de l'Environnement, FNDVA, Ministère de la Jeunesse et des Sports, les CEMEA.

Les CEMEA et un groupe de partenaires, organisateurs de centres de vacances et de loisirs ont mené une expérimentation visant à valider le mode d'approche proposé et les problématiques soulevées. Des fédérations ont créé des labels liés à l'environnement. Des partenariats se mettent en place, des journées d'étude et autres manifestations sont organisées et témoignent de cet intérêt. Les CEMEA s'inscrivent dans cette dynamique. Cette plate-forme rassemble donc des propositions, des pistes pour l'action en centres de vacances et de loisirs.

► Objectif

Permettre à chacun, organisateur, directeur de centres de vacances et de loisirs de :

- réfléchir et s'engager sur les enjeux des centres de vacances et de loisirs et sur l'importance de la place et du rôle que doit jouer l'éducation relative à l'environnement dans la refondation des centres de vacances et de loisirs,
- poursuivre sa réflexion éducative et l'inscrire dans une perspective d'éducation relative à l'environnement et au développement.

► Des intentions et des conceptions

Cette plate-forme est une prise de position. Elle exprime dans sa première partie la conception des CVL et de l'éducation relative à l'environnement que défendent les CEMEA et les partenaires organisateurs qui ont contribué à sa valorisation.

Dans la seconde partie, elle donne des pistes pour agir dans les CVL et elle rassemble autour de thèmes centraux des perspectives d'actions, des pistes sur lesquelles les organisateurs, les différents acteurs de CVL peuvent s'engager.

Car il s'agit bien d'un engagement pour celles et ceux qui se retrouveraient dans les conceptions de cette plate-forme.

Engagement à aller vers une prise en compte toujours plus forte de l'éducation relative à l'environnement dans les différents aspects de la vie quotidienne dans les CVL, engagement à réaliser des travaux, à concrétiser des projets, à prolonger des actions déjà engagées.

C'est pourquoi cette plate-forme réaffirme les points suivants :

- Les acteurs des CVL doivent être porteurs de projets politiques, éducatifs, pédagogiques.
- Les CVL doivent être des lieux d'éducation à la citoyenneté, à la lutte contre les exclusions, au respect des différences.
- Les CVL doivent permettre le brassage social et culturel, ils doivent participer à la lutte contre les ghettos et les vacances à plusieurs vitesses.
- Ils doivent être des terrains de rencontre, de socialisation et de découverte de l'autre.
- Ils doivent permettre des prises de responsabilité sociale par les jeunes animateurs et les participants et favoriser l'engagement volontaire.
- Ils doivent intégrer la découverte et la pratique d'activités dans une logique éducative et citoyenne.

► Mode d'emploi

Cette plate-forme est à la disposition des acteurs des CVL. Chaque organisateur, chaque équipe de direction des centres de vacances et des centres de loisirs, chaque équipe de formateurs peut s'en emparer.

En accord avec les partis pris, les conceptions des CVL et de l'éducation relative à l'environnement, l'utilisateur qui se reconnaît dans cette plate-forme s'engage à mettre en action tout ou partie des pistes proposées parmi les 11 thèmes. Il s'agit d'un choix et d'un engagement, pris en fonction des réalités de travail de chacun.

Les auteurs n'ont pas fait le choix du label mais privilégient le volontariat de l'engagement. Cette action s'inscrit en complémentarité des dispositifs et réseaux déjà existants car elle s'adresse à tous les acteurs des CVL, aux différents niveaux de responsabilité politique, éducatif, pédagogique.

► Contenu

► Contenu

11 thèmes pour agir :

- L'intégration au milieu local
- Le patrimoine, le bâti : gestion et utilisation
- Les gros aménagements
- La gestion des personnels
- Le choix et la gestion des activités
- L'alimentation
- La gestion du bruit
- Les transports
- La gestion des déchets
- Les économies d'énergie
- Les produits d'entretien

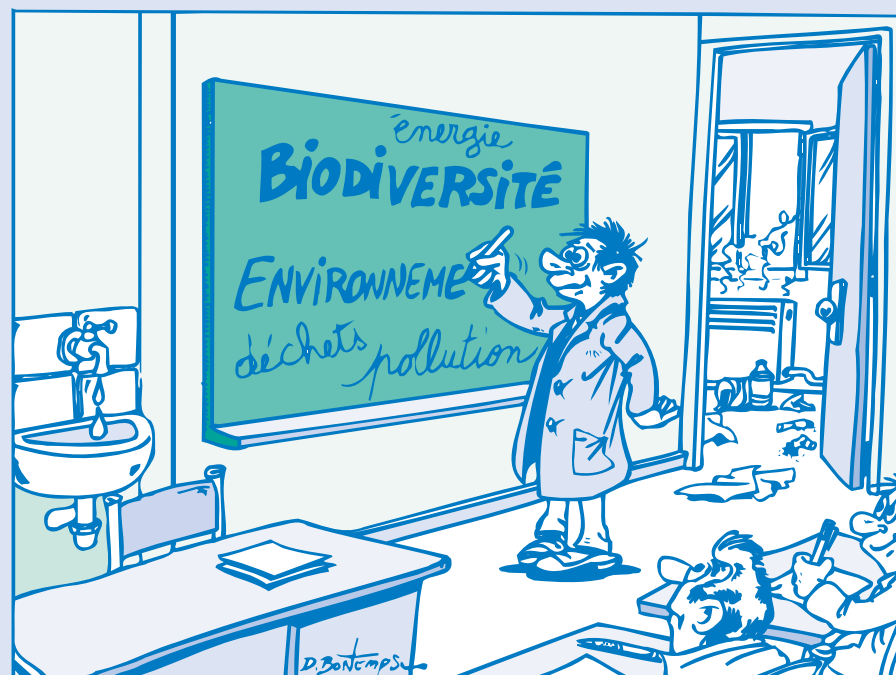
► 8 fiches thématiques

- L'alimentation
- Le coin découverte
- Les déchets
- L'eau
- Le bruit
- Le paysage
- L'énergie

Contact : Christian BAILLET
Directeur adjoint des CEMEA Bourgogne
Membre du groupe de pilotage national ERE des CEMEA
27, rue Parmentier – 21000 Dijon



TRAIT DE CARACT'ERE



► Après Rio 92, l'évolution de la réflexion, la Ligue de l'Enseignement

La rencontre avec les victimes du développement mondialisé a fait mûrir la réflexion sur les choix de société. Sans faire un culte de la nature, sans vouloir sortir victorieux d'un combat avec elle, sans paniquer devant la croissance, nous gardons l'espoir que le développement de la citoyenneté, le souci d'une meilleure gestion des ressources, la recherche des équilibres terrestres permettront une meilleure qualité de vie à l'échelle planétaire.

► Les objectifs de la Ligue

Pour mener des actions au service de ces valeurs émergentes, dès 1992, la Ligue de l'Enseignement a souhaité faire évoluer la démarche éducative dans ses centres. L'intention était de développer des projets qui montrent les enjeux de l'environnement et de les mettre en relation avec les questions de développement durable et l'exercice de la citoyenneté.

L'environnement doit apparaître dans sa dimension complexe. Le choix des thèmes n'est pas uniquement fondé sur les savoirs mais sur les notions de cycles naturels, d'énergies, de qualité des milieux, de qualité de l'eau, de biodiversité... Ils sont reliés aux conditions de vie des sociétés humaines, à leur capacité (unique dans le monde vivant) à penser leur avenir, aux gestes quotidiens qui ont un impact sur le milieu.

Ces enjeux environnementaux ont donc à la fois des entrées scientifiques, sociales, culturelles, politiques, économiques... Ils sont indissociables des attitudes de responsabilité et de solidarité à l'échelle de la planète et vis à vis des générations futures.

► L'action éducative sur les centres

Pour valoriser l'action des équipes éducatives qui se sont engagées à mettre en œuvre une démarche en cohérence avec ces nouvelles orientations, la Ligue a créé le label C.E.D.

Les projets labellisés doivent répondre à 3 objectifs essentiels :

- Développer la Citoyenneté à travers les attitudes et les comportements collectifs et individuels. Acquérir les notions de droits et de devoirs vis à vis des autres et vis à vis de l'environnement.
- Agir pour l'Environnement tant dans les activités pédagogiques que par la prise en compte, au niveau de la structure, de la maîtrise de l'énergie, de l'économie de l'eau, du contrôle des déchets, de la limitation des pollutions et des nuisances...
- Être acteur du Développement local par le partenariat avec les autres acteurs régionaux : commerçants, artisans, agriculteurs, associations... et par l'étude de la place de l'homme dans un environnement équilibré, de la compatibilité entre ses besoins et le respect du milieu. Les actions peuvent être aussi plus globales et menées dans un esprit de solidarité Nord-Sud.

► La démarche éducative

Outre ces engagements éthiques, il n'existe pas aujourd'hui de charte très réglementée et chaque centre a une grande liberté d'action pour concevoir ses projets. Nos démarches éducatives ont le souci d'être en cohérence avec les directives de l'Education nationale et les programmes de chaque cycle. Elles laissent une large part à la vie collective négociée et à l'action sur le terrain.

La prise en compte des enfants (ce qui les motive, leur besoin d'action, leurs capacités, leur sensibilité, le respect de leurs cultures) est le premier acte de citoyenneté de l'équipe. Les attitudes et les comportements des animateurs envers les autres et dans le milieu sont plus sûrement à l'origine de l'évolution des comportements que les discours et les règles imposées.

L'équipe éducative développe aussi tous les moyens d'aide aux enseignants (organisation des sorties, formation, outils pédagogiques...). Elle peut agir directement en milieu scolaire pour permettre la conduite de projets environnementaux sur le lieu de vie des élèves.

vironnement, et de l'Education nationale.

► Impact de la démarche

En 2001, 27 centres d'accueil sont opérationnels sur une grande partie du territoire. Ce réseau représente un potentiel de plus de 3200 lits.

Il a déjà accueilli, plus de 1200 classes soit plus de 30 000 enfants et leurs enseignants. De nombreux emplois sont pérennisés. Le niveau de formation des équipes s'accroît sensiblement.

► Conditions de réussite

Il est primordial pour nous de rechercher, avec les organismes de tutelle, les compromis de bon sens pour poursuivre concrètement certaines de nos actions : choix d'éco-produits, réduction des emballages et des produits à usage unique, cuisine traditionnelle élaborée sur place, sorties sur le terrain avec les élèves, conduite des activités de pleine nature par notre équipe éducative et non pas par des intervenants sportifs spécialisés...

► Bénéfices attendus par les structures locales

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE



UN PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

► Mode de participation au label

Depuis 1993, une centaine de responsables a suivi les stages de préformation nécessaires à l'élaboration de leurs projets qui sont soumis à un comité national de labellisation indépendant. Celui-ci conjugue les regards de tous les membres (représentants du développement, de l'éducation, des partenaires, des ministères de soutien) pour l'apprécier. Le label est attribué pour 2 ans. A ce terme, il est soumis à une évaluation du comité national qui examine le dossier actualisé et le compte rendu des membres qui ont visité le centre.

► Accompagnement, communication, identité

Les centres labellisés bénéficient d'un dispositif national d'accompagnement : envois documentaires, lettre d'information interactive, promotion des centres, journées d'échanges entre les équipes, recherche-action...

Ils ont l'appui de partenaires nationaux : le Fonds mondial pour la nature WWF-France, la Fédération des artisans du monde.

Le réseau CED est également partenaire de la campagne "comprendre et Agir pour l'Environnement" des 3 Suisses. Il a participé à la préparation des forums Planète 1 et 2. Il est soutenu par les ministères de l'En-

► Bénéfices

La démarche "C.E.D." augmente les coûts de fonctionnement mais c'est la démonstration pour nous qu'il n'est plus pensable aujourd'hui de raisonner par rapport à des profits immédiats, que la dimension économique n'est pas la seule à prendre en compte. Rechercher une rentabilité, non pas à court terme, mais dans le temps, qui soit à la fois économique, écologique et sociale est un projet en cohérence avec les valeurs que nous souhaitons développer.

Le bénéfice attendu ne se traduit pas seulement en terme financier même s'il est important pour nous que ce label de qualité permette un développement de nos structures pour qu'elles restent viables, sources d'emploi pérennes et de profit pour le développement local. Il se traduit aussi en termes de formation de nos équipes, de qualité des échanges, de reconnaissance pour la pertinence des démarches, d'acquis mesurables pour les différents publics accueillis, d'évolution de la prise de conscience des enjeux environnementaux.

Contact : Denise JOUVRAY - Fol de l'Ain
Tél/Fax : 04 79 87 68 08 / 54 02



Le groupe de recherche ECOCAMPUS de l'Université Bordeaux 1 a pour objectif d'introduire le développement durable dans les pratiques quotidiennes de la communauté universitaire, et notamment, contribuer à la prise en compte des aspects environnementaux dans les activités d'enseignement et de recherche, mais aussi dans les investissements et la gestion des établissements. Cette démarche repose sur trois principes :

- cohérence entre le discours académique sur le développement durable et la gestion quotidienne,
- saine gestion et utilisation rationnelle des moyens mis à la disposition des établissements,
- parfaite exemplarité vis-à-vis de nos étudiants citoyens des décennies à venir.

Créer en 1989 au CENBG (UMR5797 CNRS/IN2P3 et université Bordeaux 1), le groupe Ecoénergétique après avoir organisé le colloque international Energie-Université-Environnement (EUE95), et coordonné la collaboration européenne ECOCAMPUS (7 pays, 14 campus 96-98), devient en 1999 le groupe ECOCAMPUS de l'Université Bordeaux 1 et organise son 1^{er} colloque national.

De manière concrète, la priorité est donnée à l'analyse des flux quantifiables dans le but de mettre en place des actions de maîtrise de la demande d'énergie, de maîtrise de l'eau et de gestion des déchets. En plus de leurs incidences en faveur de l'environnement, les actions mises en œuvre recouvrent d'autres aspects :

- les économies financières - un objectif et un moyen,
- l'implication des étudiants, dans le cadre de leur cursus,
- le développement de thématiques nouvelles, support d'une activité de recherche,
- l'association d'équipes de recherche à des projets transdisciplinaires.

Le développement des activités du groupe englobe actions de recherche (méthodologie, outils d'analyse, ...) et opérations d'audit interne. Lors de ces travaux, le groupe ECOCAMPUS a initié et participé à la mise en place de nombreuses actions (exemples présentés dans le tableau). Des fiches plus détaillées d'opérations significatives sont mises à disposition sur www.ecocampus.net.

Extrait d'action en faveur de la maîtrise de l'énergie et la gestion des déchets.

Domaines	Actions
 Energie	Installation d'une cogénération (Université Bordeaux 1) en remplacement d'une chaufferie fuel. Le bilan environnemental fait état de 62 t/an SO ₂ , 8 t/an de poussières et 8 t/an de NO _x de rejets évités, pour un temps de retour financier de 4.8 ans.
	Le remplacement de la pompe de forage surdimensionnée offre un gain de 200MWh/an soit 80 kF/an.
	Le remplacement des régulateurs d'un site "tout électrique" permet une économie de 35 kF/an.
	L'analyse des consommations électriques et des installations de l'Université Bordeaux 4 a montré un gisement de 61 kF/an (soit 11 % de la facture globale).
	L'analyse des consommations d'eau du campus fait apparaître un gisement de préservation d'eau potable, pouvant atteindre 30 à 40 % de la consommation totale du campus.
 Eau	La mise en œuvre d'économiseurs d'eau sur les logements universitaires permet une diminution des consommations d'environ 30 %.
	L'inventaire des 200 climatiseurs à eau fait état de 50 climatiseurs défectueux. Un défaut de vanne peut porter la consommation d'un seul climatiseur à 5000, voire 10000 m ³ /an.
	Une étude portant sur le remplacement des lasers à argon par des lasers pompés par diode montre un gisement de 80 MWh/an et 3000 m ³ /an, soit une économie d'environ 50 kF/an.
 Déchet	Le bilan des déchets sur l'Université Bordeaux 1 fait état de 386 t/an produit par an, et d'un coût d'enlèvement et de traitement de 333 kF/an. Cette opération a permis de réaliser une fiche par type de déchets (nature, gisement, réglementation), permettant le suivi et la mise en place de filière de retraitement appropriée.
	Grâce au travail des services techniques de l'Université Bordeaux 1, la mise en place de différentes filières permet de collecter chaque année 7 t de carton, 20 t de papier blanc, 5 t de verre, 2500 tubes néons, 30m ³ de matériel informatique et électro-nique obsolète, 65 % des déchets chimiques, mais également piles, pneus, palette, métaux ferreux et non ferreux...

Au-delà du campus de Bordeaux, l'opération campus-France 2000 a permis de renforcer les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et la gestion des déchets sur les sites de l'Université de la Méditerranée, l'Université de Rouen, l'Institut Polytechnique Saint-Louis et le CROUS Région Aquitaine. Sur chacun de ces sites un audit approfondi portant sur les trois domaines énergie, eau et déchets a été réalisé sous la direction des services techniques des établissements. L'ensemble de ces audits a conduit à un certain nombre de recommandations visant à réduire les consommations d'énergie et à améliorer la gestion des déchets. Egalement en relation avec les écoles d'ingénieur et les industriels, ECOCAMPUS soutient les démarches de certification ISO 14001 engagée par l'ENSCPB, la division recherche et développement d'EDF, et la direction de la gestion immobilière de THALES. L'ensemble de ces opérations est réalisé en

partenariat avec les responsables des sites mais également avec soutien du Conseil Régional Aquitaine, de l'ADEME, d'Electricité de France, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Commission Européenne DGXVII programme Thermie SAVE-PACE.

Actif aux niveaux de la recherche, de la formation et du conseil, le groupe Ecocampus développe des solutions destinées à favoriser l'échange d'information et d'expérience, tout en contribuant à l'élargissement du réseau des établissements d'enseignement engagés dans une démarche visant à minimiser l'impact environnemental de son activité.

Ces outils, et notamment la base de données Internet ECOWEB, sont aujourd'hui exploités par le CROUS Aquitaine pour le suivi de ses sites, et seront prochainement mis en place sur l'ensemble des lycées d'Aquitaine. Egalement attentif aux problèmes liés à la conception et la construction des bâtiments,

ECOCAMPUS participe à la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) entreprise par la Région Aquitaine sur ces bâtiments. L'ensemble de ces travaux aspire à répondre aux attentes des responsables qui poussés par le souci croissant d'une gestion plus affinée des frais de fonctionnement, mettent en place ce type de démarche. Ces outils sont destinés à compléter les opérations d'audits classiques qui, il est important de le souligner, constituent un très bon support d'enseignement. Si une prise de conscience des problèmes liés à l'environnement est effective, la formation, par ce type d'action, des jeunes, "acteurs de demain", aux domaines de la gestion des déchets, de la maîtrise de l'énergie et de l'eau, peut profiter aux changements de comportement nécessaires aux enjeux du développement durable.

Contact : Christophe DEVEL
Université de Bordeaux - Tél. : 05 57 96 29 35

merci

Le Label Merci dit la plan te

Proposée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, la campagne "Merci dit la planète" nous apprend des gestes simples pour sauvegarder l'environnement. Ce label est attribué à des associations, des collectivités locales ou des établissements scolaires qui élaborent des projets en faveur de l'environnement, sur les thèmes de l'air, de l'eau, du bruit, des déchets, de l'énergie ou de la nature.

En Bourgogne, 4 labels ont été attribués :

- le collège "Le Devoir" pour une action "La face cachée des piles",
- le Centre d'Étude Ornithologique de Bourgogne sur le thème "Surveiller et sauver les aires des rapaces nicheurs",
- la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne pour un projet sur la réserve de Bas Rebourseaux,
- la Chambre des Métiers de l'Yonne pour un projet de "Gestion des déchets issus de la maintenance des véhicules".

Pour plus de renseignements :
<http://www.environnement.gouv.fr/merci/>



Dossier pédagogique sur les déchets ménagers "LE DECHETRION" :

Un premier dossier pédagogique à l'attention du cycle trois a été édité au printemps 1997 par le CRDP Bourgogne et diffusé dans tous les établissements de Bourgogne. Ce dossier, fruit d'une collaboration entre le CRB, ADEME, l'OCCE et le Rectorat de l'Académie de Dijon, plus le travail avec 3500 enfants, permet d'aborder par des activités pluridisciplinaires les diverses questions relatives aux déchets ménagers. Un nouvel ouvrage à l'attention des collèves et des lycées (mêmes partenaires- DRAF) sera édité au cours du 1^{er} trimestre 2002.

CHASSE AUX TOXI :

Depuis 1993, le Conseil régional de Bourgogne a souhaité engager les établissements scolaires (lycées, CFA, AFPA) dans une gestion de leurs déchets toxiques plus respectueuse de l'environnement et ainsi développer de nouveaux savoir-faire. Les outils de sensibilisation et de gestion mis en place sont de bons éléments pour développer des actions sur ce thème dans les établissements. "Chacun se dit : un peu de ces déchets rejeté est-ce si grave ? oui, car aujourd'hui la Région en collecte annuellement 40 t sur une centaine d'établissements et des efforts restent à faire !"

MAÎTRISE de la DEMANDE d'ELECTRICITE

Le conseil régional de Bourgogne en partenariat avec l'ADEME et EDF a engagé quelques lycées dans une expérimentation sur les consommations afin de tirer des enseignements, de favoriser des nouvelles pratiques et de réaliser des économies. A l'issue de cette opération un guide de recommandations pratiques sur des gestes simples pour les établissements a été réalisé et distribué à l'ensemble des lycées bourguignons (disponible à la Région).

Contact : Mission Environnement Conseil régional
Tél. 03 80 44 34 08



Les coles fleuries

Depuis plus de 25 ans, la Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale et l'Office central de la coopération à l'école (OCCE), sous le patronage de l'Éducation nationale, organisent le concours des "écoles fleuries". Ce concours porte sur la décoration intérieure et extérieure des écoles, à la condition qu'elle soit réalisée essentiellement par les élèves. Il s'agit d'aménager concrètement son environnement dans le cadre d'un projet coopératif, interdisciplinaire, à la fois esthétique, scientifique, civique et social. Des écoles et des établissements publics sont concernés : écoles maternelles, écoles élémentaires, établissements d'éducation spécialisée et collèges. Un dossier, illustré de photographies, doit être élaboré par les classes pour montrer les progrès réalisés, le travail effectué et mettre en relief l'acte pédagogique. On peut ainsi développer des compétences transversales et en particulier des valeurs citoyennes (travail en équipe, vie sociale, solidarité, travail coopératif, respect de l'environnement, développement de la sensibilité, de l'esthétique, antidotes naturelles contre la violence). Le thème des "Ecoles fleuries" peut être utilisé comme un des supports du champ des compétences disciplinaires : pratique de l'oral, vocabulaire, lecture, mathématiques, sciences de la vie, arts plastiques, activités manuelles... Selon les enseignants, un projet de création de mare pédagogique, d'arborescence, de jardin potager ou de plantes aromatiques ou médicinales, d'horticulture... permet de rendre les élèves réellement acteurs et responsables par rapport à leur cadre de vie et donc de développer leur sens civique. En outre, l'ouverture de l'école sur le quartier, le village permet de tisser ou de renforcer des liens avec les familles et différents partenaires locaux.

Contact : OCCE 21, 1, rue Bernard Courtois - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.45.50.46 - Fax 03.80.45.50.11
Mél : ad21@occe.net



Le Label vert

Le "Label vert" a été créé par les élus de la 1^{re} mandature du Conseil Général

(21) des Jeunes en 1999. Les dossiers de candidature n'ont pas encore été envoyés, mais le label est reconduit cette année. Par la mise en place d'un "label vert", la Commission Environnement et Nature du Conseil Général des Jeunes de la Côte-d'Or a souhaité, en liaison avec le Prix de l'environnement du Conseil Général, récompenser les collèves apportant la preuve d'une implication active dans la protection de la nature et de l'environnement (économie d'énergie, tri des déchets, etc.). Lors de l'édition 2000 - 2001 du "Label vert", deux collèves ont été primés :

- Gaston Bachelard de Dijon pour les actions de son club nature,
- Jean Lacaille de Bligny-sur-Ouche pour l'organisation d'une journée de l'éco-citoyen.

Les journées de l'ERE organisées par SFFERE permettent une approche thématique de l'environnement dans une structure. SFFERE offre un accompagnement aux formateurs, enseignants sous forme de :

- journées de formation,
- guide pédagogique,
- animation départementale,
- réseau d'échanges de savoir sur Internet.

Les actions partenariales sont encouragées. Elles sont valorisées en mars de chaque année. **En 2002, le thème est l'arbre.**

Vous pouvez mobiliser votre établissement.

Contact : Fol - 03 80 30 68 23 - Mél :
culturel.ere@wanadoo.fr



BIBLIOTHEQUE

Un dossier sur l'ensemble des démarches exposées dans ce numéro est consultable au centre de documentation de SFFERE au sein du centre d'information et de documentation de l'OREB*

Vous pourrez aussi consulter :

- des ouvrages sur la méthodologie, didactique, réflexions en ERE,
- des compte rendus d'expériences,
- le fichier des partenaires de SFFERE et

des lieux ressources en ERE dont ils disposent,

- les travaux de l'Unesco en matière d'ERE,
- des références (revues, dossiers pédagogiques) sur ce qui se passe dans d'autres régions, au plan national, ou dans d'autres pays en ERE.

*Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne - 30 bd de Strasbourg
21000 Dijon.

